

## Les ZTL (zones à trafic limité) en Italie

Les ZTL (zones à trafic limité) sont devenues légion en Italie. Ces zones limitent très fortement le trafic automobile. De nombreux conducteurs étrangers se font piéger, avec de lourdes amendes à la clé.



Dans plusieurs villes italiennes seuls les riverains, les scooters et les véhicules enregistrés (ainsi que les voitures électriques enregistrés) ont le droit d'accéder au centre-ville ou dans les quartiers historiques à certaines heures de la journée, dont :

- **Bologne** (infos ci-dessous sur les tickets d'accès),
- **Crémone**
- **Florence** (jours ouvrables de 7h30 à 19h30 et samedi de 7h30 à 18h - les hôtels peuvent délivrer des pass de 2h à demander avant d'arriver sur place),
- **Milan** (infos sur notre page spéciale **Milan Area C**) avec interdiction pour les modèles Diesel Euro 1, 2, 3 et, dès 2019, 4 (sauf Euro 4 avec filtre à particules) du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30,
- **Naples**,
- **Palerme**,
- **Parme**,
- **Pise** (carte),
- **Rome** (infos ci-dessous sur les horaires),
- **Sienne**
- **Turin**.

Ces ZTL (Zona a Traffico Limitato) sont strictement interdites sans permis d'accès (parfois payant) durant les heures de restriction, et même parfois 24 h sur 24.

Attention : ces zones ne sont pas toujours bien indiquées et le panneau se trouve parfois dans une voie à sens unique. Une vidéo-surveillance se charge de verbaliser les contrevenants sur base de l'immatriculation (voitures de locations et immatriculations étrangères compris). Les amendes montent jusqu'à près de 200 euros pour chaque accès non autorisé ou pour le stationnement en zone réservée (hors parking privé). Pour les clients des hôtels, il convient de se renseigner auprès de l'établissement pour l'obtention d'une autorisation temporaire (parfois 30 minutes seulement) ou pour connaître les heures sans restriction, quand elles existent.

### Rome



Une zone verte (délimitée par un anneau ferroviaire) est interdite aux véhicules Euro 0, Euro 1 et, uniquement en Diesel, Euro 2. Les voitures essence Euro 2 sont également concernées de 7h30 à 20h30 lors des pics de pollution à partir du 3e jour de dépassement des limites. Après 5 jours, l'interdiction concerne également les Diesel Euro 3 de 7h30 à 10h30 et de 16h30 à 20h30. L'interdiction peut être étendue, après 8 jours de pollution, aux Diesel Euro 4 et Euro 5.

La ZTL diurne est interdite sans autorisation de 6h30 à 18h du lundi au vendredi et de 14h à 18h le samedi (sauf jours fériés). La ZTL nocturne est interdite de 23h à 3h le vendredi et le samedi. La Villa Borghese est interdite d'accès aux véhicules non autorisés 24h/24, 7j/7 (même le dimanche et les jours fériés).

**ZTL du quartier du Trident** : Hors jours fériés, cette ZTL est interdite sans autorisation du lundi au vendredi de 6h30 à 19h et le samedi de 10h à 19h.

**ZTL du Trastevere** : Les horaires varient. L'accès est restreint de 6h30 à 10h et les vendredis et samedis de 21h30 à 3h (de mai en octobre, la ZTL nocturne est également d'application les mercredis et jeudis).

**ZTL nocturne de San Lorenzo** : Elle est d'application de 21h30 à 3h les vendredis et samedis et, de mai à octobre, les mercredis et jeudis.

**ZTL nocturne de Testaccio** : L'accès est interdit les vendredis et samedis de 23h à 3h.

D'autres ZTL peuvent s'ajouter dans d'autres quartiers. Le meilleur moyen d'éviter les surprises est d'utiliser les transports en commun, le scooter ou le taxi. Toutefois, **les voitures électriques** peuvent accéder dans les ZTL, mais uniquement après en avoir fait la demande (par **e-mail**). En cas de location d'une voiture électrique, se renseigner auprès de l'agence si le véhicule a été enregistré pour entrer dans la ZTL.

## **Bologne**

Un ticket est nécessaire pour accéder de manière temporaire (maximum 4 jours) dans la ZTL entre 7 h et 20 h. **L'achat en ligne** est réservé aux véhicules immatriculés en Italie. Les véhicules avec une immatriculation étrangère doivent acheter leur ticket dans un des **kiosques TPER** dans et autour de Bologne, dans un **point de vente autorisé** ou via téléphone au 051 290290.

L'autorisation ne sera accordée que dans le cadre d'un accès vers un hôtel, un B&B ou un atelier mécanique dans la zone à restriction de circulation.